

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-13 – Règlementation de la circulation Rue du mont à l'occasion de travaux avec intervention d'une grue

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande effectuée par DB Soudure,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant l'intervention d'une grue sur un chantier

A R R E T E

Article 1 : A partir du 16/02/2026 à 13h30 jusqu'au 16/02/2026 à 16h30 la circulation sera coupée pour tous les véhicules à hauteur du 6 Rue du mont. La circulation sera déviée par la rue du Belvédère vers la rue Montalembert.

Article 2 : La Police municipale, mettra en place la signalisation qui s'impose pour matérialiser le présent arrêté, dévier la circulation et protéger les usagers.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur le responsable de l'entreprise Police municipale

Maîche, le 10/02/2026
Le Maire,
Régis LIGIER

